

DES **STATISTIQUES** POUR **PRÉVENIR**

II : analyse des données

Document d'accompagnement

 **ASSTSAS**

des personnes et du travail
un monde à transformer

**L'Association pour la santé et la sécurité du travail,
secteur affaires sociales (ASSTSAS)**

Mission

L'ASSTSAS a pour mission de « promouvoir la prévention en santé et en sécurité du travail et soutenir, dans un cadre paritaire, le personnel et les établissements du secteur de la santé et des services sociaux, par des services conseils et des activités d'information, de formation, de recherche et de développement, dans la mise en œuvre d'actions de prévention qui visent :

- l'identification et l'élimination à la source des dangers pour la santé et la sécurité dans le but de préserver l'intégrité physique et psychologique du personnel ;
- l'optimisation des conditions d'exercice du travail pour l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail du personnel ;

tout en favorisant l'efficacité des processus de travail et en tenant compte de la sécurité de la clientèle des établissements ».

Structure paritaire et source de financement

L'ASSTSAS, organisme à but non lucratif, est gérée par une assemblée générale et un conseil d'administration composés en nombre égal de représentants des associations syndicales et patronales du secteur. Son financement provient principalement des cotisations perçues auprès de tous les employeurs du secteur de la santé et des services sociaux.

La réalisation de cette session a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes :

Direction :	Gilles Le Beau
Recherche et rédaction :	Sylvie Bédard Gilles Le Beau
Collaboration :	Rafat Massad
Révision linguistique et suivi d'édition :	Micheline Choinière
Bureautique :	Reina Ouimet
Impression :	Logidec

IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE CE DOCUMENT EN TOUT OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ASSTSAS. TOUTE DEMANDE À CET EFFET DOIT ÊTRE ACHEMINÉE AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSTSAS.

Le contenu de ce guide a été soumis au *comité activités de diagnostic en prévention* du conseil d'administration de l'ASSTSAS, lequel l'a approuvé unanimement le 29 septembre 1995. Sont membres du comité : Gertrude Laforme, Jacqueline Norris-Daigneault, Guy Patenaude, Raymond Paquin.

Association pour la santé et la sécurité du travail,
secteur affaires sociales
5100, rue Sherbrooke Est, bureau 950
Montréal (Québec) H1V 3R9

Téléphone : 514 253-6871 --- 1 800 361-4528
Télécopieur : 514 253-1443
Internet : www.asstsas.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec (1^{er} trimestre 1998)
Bibliothèque nationale du Canada (1^{er} trimestre 1998)

ISBN : 2-922036-29-4
© ASSTSAS - 1998
code : 166-0298-1C

Avertissement

Les renseignements que ce document contient ne sont pas exhaustifs. De même, ils ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des règlements et de la loi.

Votre association sectorielle, l'ASSTSAS, ne garantit aucunement que les accidents du travail, les maladies professionnelles et les dangers en ces matières seront nécessairement éliminés par l'information procurée par ce document ou par l'observance des mesures préventives qu'il suggère.

Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques qui peuvent favoriser, diminuer ou éliminer la pertinence des informations transmises ou l'efficacité de l'information dispensée.

C'est pourquoi les associations membres de l'ASSTSAS, ses délégués, ses administrateurs, ses dirigeants et les membres de son personnel déclarent ici formellement n'assumer aucune responsabilité pouvant découler de ce document et des mesures qu'ils préconise.

Masculin / Féminin

Le lecteur voudra bien comprendre, en lisant ce document, qu'une expression comme « travailleurs » inclut les deux genres grammaticaux et les deux réalités les travailleurs et les travailleuses, à moins que le contexte ne l'interdise. Le genre masculin que nous utilisons dans ce document ne vise qu'à alléger la lecture du texte.

Reproduction

Tous droits de reproduction, d'adaptation intégrale ou partielle sont strictement réservés par l'ASSTSAS et protégés par la Loi du droit d'auteur. Une autorisation écrite de l'ASSTSAS doit être obtenue pour reproduire ou adapter le présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	8
2. OBJECTIFS.....	8
3. PROGRAMME DE LA SESSION	9
4. QUELQUES USAGES DES STATISTIQUES	10
5. INFORMATIONS À RECUEILLIR	12
6. UN OUTIL D'ANALYSE PRIVILÉGIÉ :	
LE TABLEAU DE BORD.....	14
7. ANALYSE DES DONNÉES	15
8. TRAITEMENT DES INFORMATIONS.....	16
9. PRINCIPAUX INDICATEURS ET RÉFÉRENCES	18
10. MODALITÉS DE PRÉSENTATION	27
11. PORTRAIT OU PROBLÉMATIQUE DES ÉVÉNEMENTS	28
12. DÉFINITION DES PRIORITÉS	34
13. LIMITES DES STATISTIQUES	37
14. ÉLÉMENTS D'ORGANISATION DE L'ANALYSE.....	38
 ANNEXES	
ANNEXE 1 : Modèle de tableau de bord.....	41
ANNEXE 2 : Définitions.....	51
ANNEXE 3 : Exemple de tableau de bord avec tableaux et figures.....	57
ANNEXE 4 : Autres documents	67

1. INTRODUCTION

Le présent document a été préparé pour accompagner une session de formation d'une demi-journée sur les statistiques utiles à la prévention des événements accidentels.

Cette formation s'adresse particulièrement aux personnes peu familières avec la gestion des statistiques. Elle vise à permettre au participant d'analyser des données dans une perspective de prise de décisions quant aux orientations des activités de prévention.

2. OBJECTIFS

Objectif général

Au terme de cette session de formation, le participant connaîtra les éléments et les outils qui permettent d'analyser les informations recueillies afin d'établir un diagnostic précis sur les événements accidentels à des fins de prévention.

Objectifs spécifiques

Au terme de cette session de formation, le participant :

- connaîtra les principaux indicateurs qui servent à décrire et à comparer les données ;
- connaîtra les différentes modalités de présentation des données ;
- saura tracer un portrait des événements accidentels ;
- saura préparer un tableau de bord à partir des grilles fournies ;
- connaîtra des limites des statistiques.

3. PROGRAMME DE LA SESSION

- Introduction
- Traitement des informations : principaux indicateurs
- Atelier sur la compilation des données
- Modalités de présentation et critères de choix
- Atelier sur la définition d'une problématique
- Atelier sur la définition des priorités, critères de choix

- Pause

- Éléments d'organisation de l'analyse des données
- Bilan de la session
- Évaluation

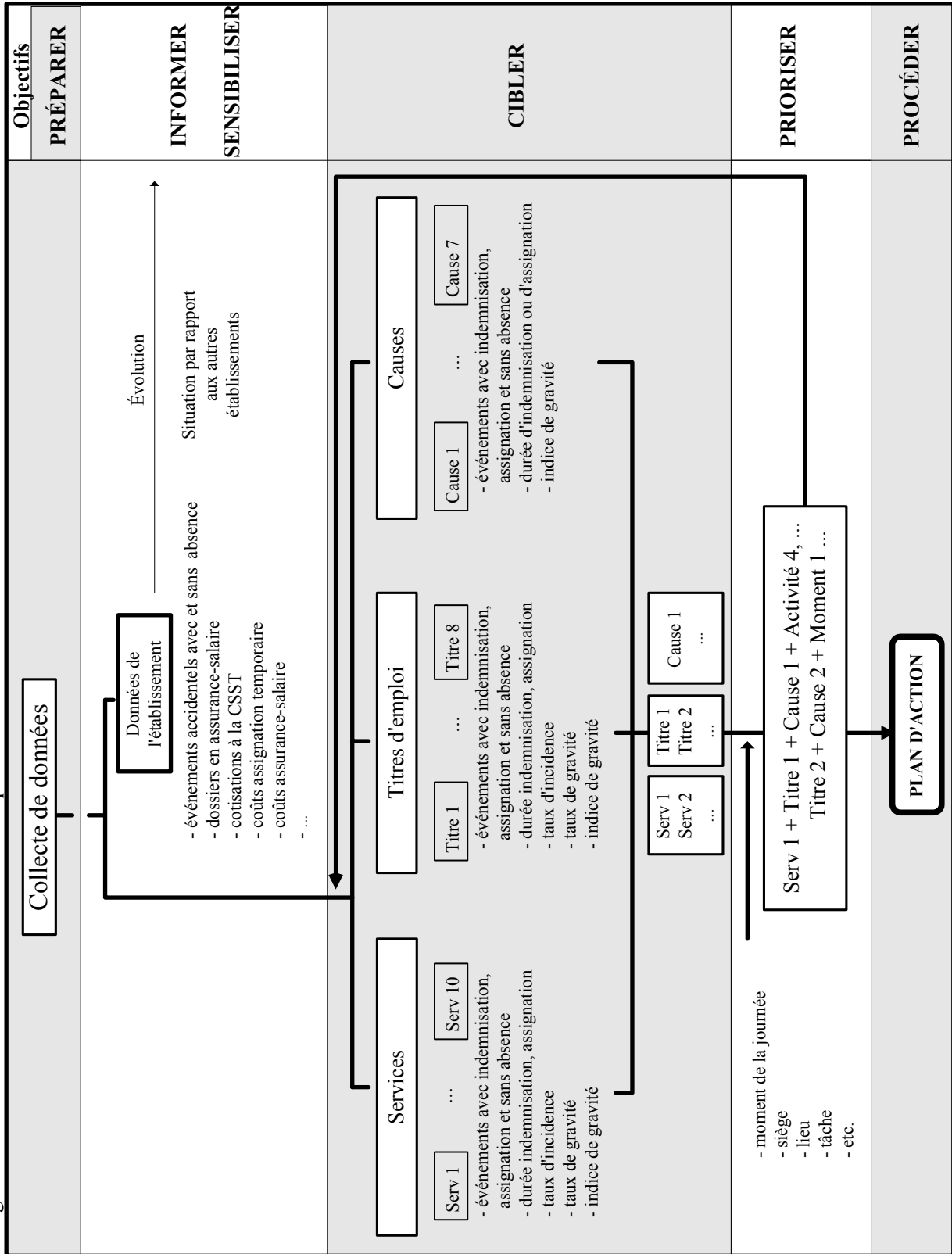
4. QUELQUES USAGES DES STATISTIQUES

Dans un contexte de rationalisation des ressources, la prévention des événements accidentels doit être efficace. Ainsi, les comités de santé et de sécurité du travail sont appelés de plus en plus souvent à définir des priorités et à recommander une planification d'activités de prévention sous forme de plans d'action. La préparation d'un plan d'action implique de sélectionner des problèmes à résoudre en priorité, de cibler des groupes de travailleurs, de déterminer des activités à mettre en place, de planifier les ressources nécessaires.

La planification des activités de prévention doit s'appuyer sur la connaissance de la situation qui prévaut dans l'établissement. L'analyse des données dont dispose un établissement sur les événements accidentels ainsi que sur les coûts qui y sont associés est l'un des moyens privilégiés pour faire un portrait de la situation. Le portrait statistique de la situation pourra ainsi guider le ciblage des problèmes et l'orientation des activités en prévention (figure 1).

Les statistiques peuvent être utilisées à d'autres fins que nous n'aborderons pas au cours de la session de formation. Il peut s'agir de mesurer l'impact financier des lésions pour l'établissement, de faire un suivi sur une intervention, de prédire ou de confirmer des hypothèses.

Figure 1 : Démarche de la collecte de données au plan d'action



5. INFORMATIONS À RECUEILLIR

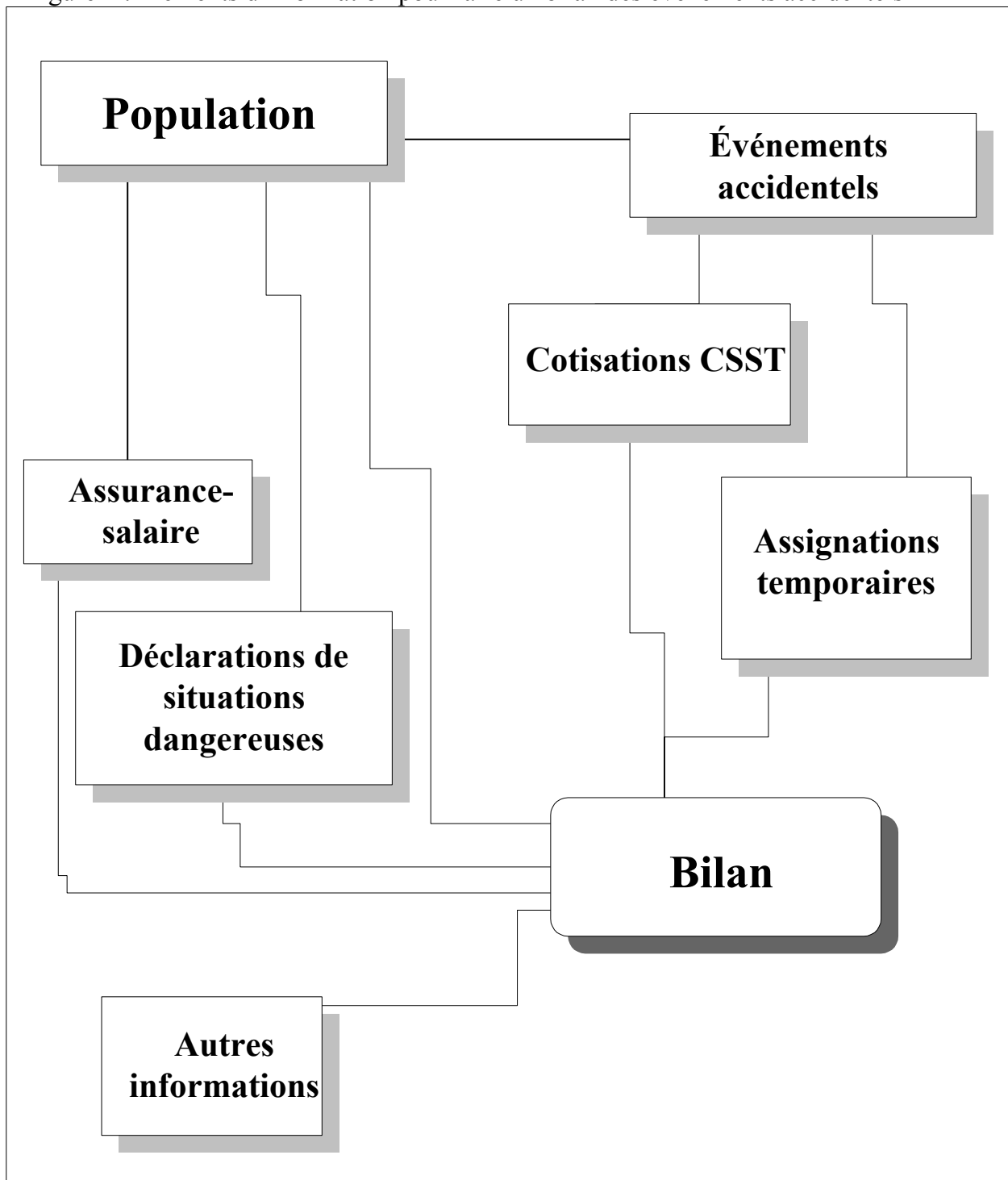
Pour orienter les activités de prévention, la direction, le comité paritaire de santé-sécurité du travail et les autres représentants de l'établissement concernés doivent disposer d'un portrait de la situation qui intègre toutes les dimensions de la problématique des événements accidentels.

Les informations essentielles à colliger pour une année civile peuvent être regroupées en six catégories :

- la population qui travaille dans l'établissement, qu'elle ait été ou non victime d'un événement accidentel. Ces données sont principalement utilisées au moment de l'analyse pour comparer les événements par service ou par titre d'emploi ;
- les événements accidentels qu'ils aient occasionné une absence ou non ;
- les cotisations versées à la CSST afin de cerner les coûts directs des événements ;
- l'assignation temporaire, lorsque cette mesure est appliquée dans un établissement ;
- l'assurance-salaire ;
- les déclarations des situations dangereuses qui peuvent être utiles pour compléter l'information sur des éléments de la situation de travail qui comportent un danger.

Enfin, d'autres sources peuvent également être utiles à l'établissement des priorités en prévention. Il peut s'agir, par exemple, de rapports d'inspection des lieux de travail, de rapports d'entretien préventif. Les principales catégories d'information sont reportées à la figure suivante.

Figure 2 : Éléments d'information pour faire un bilan des événements accidentels



6. UN OUTIL D'ANALYSE PRIVILÉGIÉ : LE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord est un document qui rassemble les principales informations sur les événements pour une période donnée. On y rapporte les statistiques qui permettront de faire le bilan de la situation actuelle en matière de prévention afin de guider le choix des priorités d'interventions futures et possiblement d'en faire le suivi.

Quelques établissements du secteur disposent d'un tableau de bord. Un modèle inspiré de ces expériences est présenté à l'annexe 1.

On y retrouve essentiellement des informations :

- pour l'ensemble de l'établissement ;
- détaillées sur les événements accidentels par titre d'emploi, service, genre, cause, lieu et moment de leur survenue présentées sous forme de tableaux ou de graphiques.

7. ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des données consiste à mettre en évidence les principales tendances des événements accidentels, des coûts. Dans ses formes les plus simples, l'analyse se présente sous une description statistique des résultats obtenus. On parlera alors du *portrait* ou de la *problématique* des événements accidentels.

Exemple

L'an dernier, les efforts excessifs représentaient 64 % des accidents survenus dans l'établissement. Ils ont totalisé 4 750 heures d'absence (ou 600 jours) et 80 750 \$ en indemnités de remplacement de revenu.

Ces accidents sont survenus principalement dans 3 services : l'unité des soins 34B, le service alimentaire et la buanderie.

Dans ses formes les plus complexes, l'analyse peut mettre en lumière l'influence de certaines variables sur la survenue d'un événement, comme la tâche effectuée au moment de l'accident ou encore l'ancienneté au poste. On parlera alors davantage de *scénarios* d'accidents.

Exemple

À l'unité 34B, 30 % des efforts excessifs surviennent lors de la remontée à la tête du lit.

La méthode de travail ne respecte pas les principes du PDSB. Les préposés aux bénéficiaires n'ont pas tous reçu une formation. Par ailleurs, la moitié des manivelles des lits sont difficiles à tourner et l'espace de chaque côté du lit est encombré par du mobilier.

Quelle que soit la forme choisie, l'analyse vise à mettre en évidence des priorités d'intervention.

8. TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Avant de procéder à l'analyse proprement dite des données recueillies, l'information doit être traitée. Le traitement des données implique :

1. la sélection des informations pertinentes ;
2. le dépouillement et la compilation de ces informations ;
3. la vérification des résultats obtenus.

La sélection des informations est une étape déterminante car, le traitement des données est une activité qui peut consommer beaucoup de temps.

La sélection des informations sera faite en tenant compte du client, des statistiques, des objectifs poursuivis et des ressources disponibles. Par exemple, la direction générale peut désirer avoir un profil général de la situation qui lui permette de suivre l'évolution globale du dossier. Un comité paritaire de SST aura besoin de données plus détaillées pour préparer un plan d'action.

Le choix des informations ne peut faire abstraction de la disponibilité des ressources humaines ni des outils utilisés. Par exemple, il sera préférable d'opter pour un projet moins ambitieux si une seule personne travaillant à temps partiel doit produire l'information sans système informatique.

Pour un comité paritaire de SST, il est essentiel de pouvoir fournir des données qui lui permettra d'identifier :

- **quels titres d'emploi occupent les travailleurs les plus susceptibles d'être victimes d'un événement accidentel ;**
- **dans quels services travaillent-ils ;**
- **quelles causes sont les plus fréquentes ;**

et possiblement, aussi de disposer d'informations sur :

- les principaux sièges des lésions ;
- les lieux où surviennent les événements ;
- le(s) moment(s) de la journée.

9. PRINCIPAUX INDICATEURS ET RÉFÉRENCES

Pour identifier les situations les plus problématiques, les données recueillies doivent être compilées. Le traitement des données implique l'usage d'indicateurs et de références.

Les *indicateurs* sont calculés pour permettre de résumer, de regrouper l'information en quelques valeurs numériques. Les *références* permettent de comparer les situations.

Exemple d'indicateurs :

- nombre total d'événements accidentels ;
- nombre total de jours indemnisés ou assignés ;
- moyenne de jours indemnisés par événement ;
- indice de gravité ;
- pourcentage des lésions au dos par rapport à l'ensemble des événements rapportés ;
- taux de fréquence, de gravité ;
- taux d'incidence.

Exemple de références :

- nombre de travailleurs ou d'énumérés à une date donnée ;
- nombre d'heures travaillées au cours d'une période ;
- nombre d'équivalents temps plein (ÉTP).

TAUX ET INDICES DES ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS

**Taux d'incidence : nombre d'événements indemnisés pour 100
(évén. indemnisés) travailleurs équivalents temps plein
(pour 100 ÉTP) :**

$$\frac{\text{somme des événements indemnisés}}{\text{nombre de équivalents temps plein (ÉTP)}} \times 100$$

**Taux d'incidence global : nombre d'événements (indemnisés ou assignés sans
(pour 100 ÉTP) : absence) pour 100 travailleurs équivalents temps plein**

$$\frac{\text{somme de tous les événements}}{\text{nombre de ÉTP}} \times 100$$

**Taux de gravité (évén. indemnisés): nombre d'heures indemnisées (jours) pour
200 000 heures travaillées**

$$\frac{\text{somme des heures indemnisées (jours)}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\ 000$$

**Taux de gravité global : nombre d'heures indemnisées ou assignées (jours)
pour 200 000 heures travaillées**

$$\frac{\text{somme des heures indemnisées ou assignées (jours)}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\ 000$$

**Indice de gravité (évén. indemnisés): nombre moyen d'heures indemnisées (jours) par
événement**

$$\frac{\text{somme des heures indemnisées (jours)}}{\text{nombre d'événements indemnisés}}$$

**Indice de gravité global : nombre moyen d'heures indemnisées ou assignées
(jours) par événement**

$$\frac{\text{somme des heures indemnisées ou assignées (jours)}}{\text{nombre d'événements indemnisés ou assignés}}$$

AUTRES

Taux d'inactivité (pour 100 heures travaillées) : **nombre d'heures pour 100 heures travaillées**

$$\frac{\text{nombre d'heures d'absence}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 100$$

Taux de fréquence (évén. indemnisés): **nombre d'événements indemnisés pour 200 000 heures travaillées**

$$\frac{\text{somme des événements indemnisés}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\,000$$

Taux de fréquence global : **nombre d'événements (indemnisés, assignés ou sans absence) pour 200 000 heures travaillées**

$$\frac{\text{somme des événements}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\,000$$

L'annexe 2 présente certaines définitions utiles à la compilation d'indicateurs.

EXEMPLE

SERVICE 1		SERVICE 2	
Données : 20 travailleurs 12,2 ÉTP 20 000 heures travaillées		Données : 10 travailleurs 6,1 ÉTP 10 000 heures travaillées	
Événements : 1 : 180 heures indemnisées 2 : 120 heures indemnisées		Événements : 1 : 140 heures indemnisées 2 : 80 heures assignées 3 : 100 heures indemnisées 80 assignées 4 : 100 heures indemnisées	
Calculs :		Calculs :	
TOTAUX			
2 événements 300 heures indemnisées		4 événements 500 heures: 340 indemnisées et 160 assignées	
INDICE DE GRAVITÉ GLOBAL			
300 heures / 2 événements = 150		500 heures / 4 événements = 125	
SI ON CONNAÎT LE NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN : TAUX D'INCIDENCE GLOBAL			
TI = $(2 / 12,2) * 100 = 16,4$		TI = $(4 / 6,1) * 100 = 65,6$	
SI ON CONNAÎT LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES : TAUX DE FRÉQUENCE GLOBAL (TF), TAUX DE GRAVITÉ GLOBAL (TG)			
TF = $(2 / 20\ 000) * 200\ 000 = 20$ TG = $(300 / 20\ 000) * 200\ 000 = 3\ 000$		TF = $(4 / 10\ 000) * 200\ 000 = 80$ TG = $(500 / 10\ 000) * 200\ 000 = 10\ 000$	

EXERCICE 1**OBJECTIF**

Se familiariser avec un tableau de résultats et compiler quelques indicateurs.

CONSIGNES

En équipe, compléter les données manquantes des tableaux des pages 19 à 21. Les tableaux sont extraits d'un tableau de bord. Pour chaque section, les cases à compléter sont entourées d'une bordure à trait large.

- **Équipe 1**
vous complétez les tableaux des événements :
 - par titre d'emploi ;
 - par siège.

- **Équipe 2**
vous complétez les tableaux des événements :
 - par service ;
 - par cause.

Vous disposez d'une dizaine de minutes pour compléter l'exercice.

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
Soins							
unité : 1	10	4	34	48	3 200	1 400	4 600
unité : 2	4	4	10	18	2 200	700	2 900
unité : 3	3	2	7	12	600	22	622
unité : 4	4	2	6	12	800	25	825
unité : 5	2	2	3	7	400	73	473
Serv. aliment.	5	0	11	16	1 960	628	2 588
Entr. ménager	2	0	8	10	536	29	565
Inst. mat.	1	1	3	5	260	73	333
Autres	1	0	1	2	44	50	94
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR SERVICE								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements s indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Soins								
unité : 1	20 000	10,0	100	480	32 000		320	328
unité : 2	22 000	11,7	34	154	20 000	26 364	550	362
unité : 3	17 000	9,5	32	126	6 667	6 911	200	124
unité : 4	12 000	6,4	63	188	13 333	13 750	200	138
unité : 5	10 000	5,3	38	132	8 000	9 460	200	118
Serv. aliment.	26 000	14,0	36	114	15 077	19 908	392	518
Entr. ménager	13 000	6,9	29	145	8 246	8 692	268	283
Inst. mat.	6 500	3,2	31	156	8 000	10 246	260	166
Autres	2 500	2,0	50		3 520	7 520	44	94
TOTAL	130 000	69	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
PAB	20	7	27	54	6 000	1 600	7 500
Inf. auxiliaires	3	5	28	36	1 165	721	1 886
Infirmières	1	1	2	4	200	100	300
Aide aliment.	4	2	13	19	1 800	500	2 300
P. entr. mén.	2	0	9	11	400	29	429
Autres	2	0	4	6	435	150	585
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR TITRE D'EMPLOI								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements s indemnisés	événements indemnisés ou assignés
PAB	60 000	31,8	63	170	20 000		300	278
Inf. auxiliaires	25 000	13,3	23	271	9 320	15 088	388	236
Infirmières	5 000	2,6	38	154	8 000	12 000	200	150
Aide aliment.	20 000	11,0	36	173	18 000	23 000	450	383
P. entr. mén.	10 000	5,0	40		8 000	8 580	200	215
Autres	10 000	5,3	38	113	8 700	11 700	218	293
TOTAL	130 000	69,0	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation.	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Dos	16	8	2	26	6 400	1 600	8 000	400	500
Bras, poignets	3	3	10	16	900	600	1 500	300	
Mains, doigts	3	2	43	48	280	140	420	93	84
Jambes, pieds	6	1	25	32	1 500	420	1 920	250	274
Multiples	1	0	0	1	300	205	505	300	505
Autres	3	1	3	7	620	35	655	207	164
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LA CAUSE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Mobilisation de bénéficiaires	16	8	2	26	7 520	2 080	9 600	470	400
Aiguilles et autres objets contondants	2	5	19	26	100	100	200	50	28
Autres objets	4	1	10	15	800	200	1 000		200
Agressions	6	1	14	21	600	300	900	100	128
Chutes	3	0	24	27	900	300	1 200	300	400
Autres causes	1	0	14	15	80	20	100	80	100
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

* nombre heures/nombre événements indemnisés ou assignés

BILAN DE L'EXERCICE 1

10. MODALITÉS DE PRÉSENTATION

Afin de faciliter les comparaisons et la lecture des données, les résultats sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

Les *tableaux* comportent l'avantage de présenter les données exactes qui auront été compilées. Par contre, plus ils sont chargés et nombreux et plus cet avantage pourra s'amenuiser...

Les *graphiques* bien conçus permettent d'extraire les éléments principaux en un coup d'oeil. Ils sont cependant moins performants lorsqu'un lecteur recherche une donnée exacte.

Le choix de l'un ou l'autre des modes de présentation ou des deux devrait être fait en tenant compte de certains facteurs tels : le client qui en fera la lecture, le nombre d'événements à traiter, le temps et les outils à notre disposition.

Des exemples sont présentés à l'annexe 3.

11. PORTRAIT OU PROBLÉMATIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Définir la problématique des accidents consiste à **résumer en quelques phrases** les tendances majeures ou les éléments nouveaux qui ressortent des données d'un tableau ou d'un graphique.

Exemple

L'an dernier, les événements accidentels sont survenus principalement dans 3 services : l'unité des soins 34B, le service alimentaire et la buanderie. Par ailleurs, lorsqu'on compare les taux de gravité, le service alimentaire est celui où la durée des absences est proportionnellement la plus importante.

En comparaison avec l'année précédente, les blessures par aiguille ou autre objet contondant ont augmenté, passant de 15 événements sans absence du travail à 32.

EXERCICE 2 : PROBLÉMATIQUE

OBJECTIF

Ressortir les faits saillants d'un tableau récapitulatif des données sur des événements accidentels et les résumer en un court énoncé.

ÉNONCÉ

Vous avez terminé la préparation des tableaux et graphiques sur les événements accidentels déclarés dans votre établissement l'an dernier. Il vous reste maintenant à compléter l'analyse en énonçant la problématique des événements.

CONSIGNES

En équipe, ressortez les faits saillants à la lecture des tableaux des pages suivantes.

Résumez vos constats en une ou deux phrases.

- **Équipe 1**
vous utilisez les tableaux des événements accidentels :
 - par titre d'emploi ;
 - selon le siège.

- **Équipe 2**
vous utilisez les tableaux des événements :
 - par service ;
 - selon la cause.

Vous disposez de 15 minutes pour compléter l'exercice.

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
Soins							
unité : 1	10	4	34	48	3 200	1 400	4 600
unité : 2	4	4	10	18	2 200	700	2 900
unité : 3	3	2	7	12	600	22	622
unité : 4	4	2	6	12	800	25	825
unité : 5	2	2	3	7	400	73	473
Serv. aliment.	5	0	11	16	1 960	628	2 588
Entr. ménager	2	0	8	10	536	29	565
Inst. mat.	1	1	3	5	260	73	333
Autres	1	0	1	2	44	50	94
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR SERVICE								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Soins								
unité : 1	20 000	10,0	100	480	32 000	46 000	320	328
unité : 2	22 000	11,7	34	154	20 000	26 364	550	362
unité : 3	17 000	9,5	32	126	6 667	6 911	200	124
unité : 4	12 000	6,4	63	188	13 333	13 750	200	138
unité : 5	10 000	5,3	38	132	8 000	9 460	200	118
Serv. aliment.	26 000	14,0	36	114	15 077	19 908	392	518
Entr. ménager	13 000	6,9	29	145	8 246	8 692	268	283
Inst. mat.	6 500	3,2	31	156	8 000	10 246	260	166
Autres	2 500	2,0	50	100	3 520	7 520	44	94
TOTAL	130 000	69	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
PAB	20	7	27	54	6 000	1 600	7 500
Inf. auxiliaires	3	5	28	36	1 165	721	1 886
Infirmières	1	1	2	4	200	100	300
Aide aliment.	4	2	13	19	1 800	500	2 300
P. entr. mén.	2	0	9	11	400	29	429
Autres	2	0	4	6	435	150	585
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR TITRE D'EMPLOI								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
PAB	60 000	31,8	63	170	20 000	25 000	300	278
Inf. auxiliaires	25 000	13,3	23	271	9 320	15 088	388	236
Infirmières	5 000	2,6	38	154	8 000	12 000	200	150
Aide aliment.	20 000	11,0	36	173	18 000	23 000	450	383
P. entr. mén.	10 000	5,0	40	220	8 000	8 580	200	215
Autres	10 000	5,3	38	113	8 700	11 700	218	293
TOTAL	130 000	69,0	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemn.	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événem. indemnisés	événem. Indemnisés ou assignés
Dos	16	8	2	26	6 400	1 600	8 000	400	333
Bras, poignets	3	3	10	16	900	600	1 500	300	250
Mains, doigts	3	2	43	48	280	140	420	93	84
Jambes, pieds	6	1	25	32	1 500	420	1 920	250	274
Multiples	1	0	0	1	300	205	505	300	505
Autres	3	1	3	7	620	35	655	207	164
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LA CAUSE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Mobilisation de bénéficiaires	16	8	2	26	7 520	2 080	9 600	470	400
Aiguilles et autres objets contondants	2	5	19	26	100	100	200	50	28
Autres objets	4	1	10	15	800	200	1 000	200	200
Agressions	6	1	14	21	600	300	900	100	128
Chutes	3	0	24	27	900	300	1 200	300	400
Autres causes	1	0	14	15	80	20	100	80	100
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

* nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

BILAN DE L'EXERCICE 2

12. DÉFINITION DES PRIORITÉS

Plusieurs critères peuvent servir à déterminer les priorités d'intervention. Voici quelques suggestions :

- taux d'incidence des événements accidentels ;
- gravité des événements ;
- cotisation à la CSST (coûts directs) et coûts indirects ;
- importance accordée au problème par les personnes concernées, le(s) syndicat(s) ou la direction ;
- faisabilité technique, humaine ou financière (capacité à intervenir) ;
- autres facteurs (chance de succès, valeur de démonstration).

Les priorités peuvent s'exprimer en fonction d'un groupe cible, d'un secteur ou d'un problème.

EXERCICE 3**OBJECTIF**

Identifier les priorités d'intervention à partir des données d'un tableau de bord.

ÉNONCÉ

Le comité a un mandat de la direction pour définir les priorités d'intervention en matière de prévention des événements accidentels. En tant que responsable des analyses, le comité vous demande vos recommandations.

À sa connaissance, il n'y a pas de service qui est *a priori* réfractaire à l'implantation de solutions.

CONSIGNES

En équipe, établissez les problèmes prioritaires sur lesquels les interventions de l'an prochain devraient porter. Utilisez tous les tableaux de l'exercice 2.

Vous disposez de 15 minutes pour compléter l'exercice.

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION SONT :

Priorité # 1 :	
Priorité # 2 :	
Priorité # 3 :	
Priorité # 4 :	
Priorité # 5 :	

BILAN DE L'EXERCICE 3

13. LIMITES DES STATISTIQUES

L'analyse des données d'un tableau de bord permet de guider le choix de priorités d'intervention. Une analyse plus poussée des données, par exemple en croisant des variables, peut être utile à la compréhension de la problématique.

Par contre, l'analyse ne permet pas de répondre aux questions sur le « pourquoi » et le « comment » des événements accidentels. Tout au plus, un intervenant familier à la situation de travail pourrait émettre des hypothèses en ce sens. L'analyse ne permet pas davantage d'identifier les solutions les plus efficaces pour résoudre les problèmes identifiés. D'autres approches doivent être considérées pour répondre à ces besoins.

Pour cerner les causes de survenue des événements, il faudra greffer d'autres sources d'informations. Il pourrait s'agir par exemple de : résultats d'enquête et d'analyse des événements accidentels, bilans des inspections des lieux et des équipements de travail, sondages auprès du personnel, profils des bénéficiaires, registres des accidents aux bénéficiaires, profils des plaintes, simulations.

14. ÉLÉMENTS D'ORGANISATION DE L'ANALYSE

Nous proposons ici un exemple d'outil qui peut faciliter le suivi de la production de l'analyse des données. L'aide-mémoire est organisé de façon à consigner les informations selon chaque groupe pour lequel des analyses sont produites.

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ORGANISATION DE L'ANALYSE DES DONNÉES					
QUESTION		CLIENT			REMARQUE
		#1	#2	#3	
1.	Qui sont les clients des analyses ?				
		☞	☞	☞	
		☞	☞	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.	À quelle fin (objectif) seront utilisées les analyses?				
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.	À quelle fréquence les analyses doivent-elles être produites?				
	À toutes les périodes administratives	☞	☞	☞	
	À toutes les rencontres du CPSST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Une fois par année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

QUESTION		CLIENT			REMARQUE
		#1	#2	#3	
4.	Quels tableaux produire pour chaque client?				
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.	Quels graphiques produire pour chaque client?				
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**ANNEXE 1 :
MODÈLE DE
TABLEAU DE BORD**

TABLEAU DE BORD
prévention des
événements accidentels

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

Produit par :
Date :

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

SOMMAIRE

	Année		
	_____	_____	_____
POPULATION			
Nombre total de travailleurs			
. Travailleurs à temps complet régulier			
. Travailleurs à temps partiel régulier			
. Travailleurs à temps partiel occasionnel			
Nombre d'équivalents temps plein pour la période			
Nombre d'heures travaillées			
Masse salariale totale (\$)			
ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS			
Nombre d'événements accidentels			
. nombre total			
. indemnisés			
Nombre d'heures indemnisées ou assignées			
. Nombre d'heures indemnisées ou assignées			
. Nombre d'heures indemnisées			
Taux d'incidence (pour 100 ÉTP)			
. Taux global			
. Taux pour événements avec indemnisation			
Taux de gravité (pour 200 000 heures)			
. Taux global			
. Taux pour heures indemnisées			
COTISATIONS CSST			
Taux de cotisation de l'unité (\$/100 \$)			
Taux de cotisation de l'établissement (\$/100 \$)			
Pourcentage de personnalisation du taux de l'établissement			
Masse salariale assurable (\$)			
Cotisation totale payée à la CSST (\$)			
Montant versé par le MSSS (\$)			
Différence entre montant à la CSST et celui du MSSS			
Proportion cotisation totale / masse salariale totale (%)			
ASSIGNATION TEMPORAIRE			
Nombre d'assignations temporaires			
Salaires versés en assignation temporaire			
Proportion coûts assign. temp. / masse salariale totale (%)			
ASSURANCE-SALAIRE (INVALIDITÉ)			
Nombre de dossiers			
Nombre de jours			
Coûts (\$)			
Proportion coûts/ masse salariale totale (%)			
AUTRES INFORMATIONS			
Incidents et situations dangereuses déclarés			
. Nombre déclarés			
. Nombre réglés			
. Proportion de règlement (%)			

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
Soins							
unité :							
unité :							
unité :							
unité :							
unité :							
Serv. aliment.							
Entr. ménager							
Inst. mat.							
Autres							
TOTAL							

TAUX ET INDICES PAR SERVICE								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Soins								
unité :								
unité :								
unité :								
unité :								
unité :								
Serv. aliment.								
Entr. ménager								
Inst. mat.								
Autres								
TOTAL								

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
PAB Inf. auxiliaires Infirmières Aide aliment. P. entr. mén. Autres							
TOTAL							

TAUX ET INDICES PAR TITRE D'EMPLOI								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
PAB Inf. auxiliaires Infirmières Aide aliment. P. entr. mén. Autres								
TOTAL								

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événem. indemnisés	événem. indemnisés ou assignés
Dos									
Bras, poignets									
Mains, doigts									
Jambes, pieds									
Multiples									
Autres									
TOTAL									

ÉVÉNEMENT ACCIDENTELS SELON LA CAUSE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Mobilisation de bénéficiaires									
Aiguilles et autres objets contondants									
Autres objets									
Agressions									
Chutes									
Autres causes									
TOTAL									

* nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE TEMPS ET LE LIEU

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE TEMPS									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
JOUR									
• AM :									
• PM :									
SOIR									
•									
•									
NUIT									
•									
•									
TOTAL									

* nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE LIEU									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Chambre									
Corridor									
Cuisine									
Salle à manger									
Autre									
TOTAL									

* nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

**DOSSIERS EN ASSURANCE-SALAIRE SELON
LE GROUPE DE DIAGNOSTICS**

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

DOSSIERS EN ASSURANCE-SALAIRE SELON LE GROUPE DE DIAGNOSTICS			
diagnostic	nombre de dossiers	nombre d'heures	indice de gravité*
Musculo-squelettique			
Psychique			
Viral			
Cutané			
Autres			
TOTAL			

* nombre heures/nombre dossiers

ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

Assignment temporaire :	Lorsque l'employeur d'un travailleur victime d'une lésion professionnelle assigne temporairement un travail à ce dernier, en attendant qu'il redevienne capable d'exercer son emploi ou devienne capable d'exercer un emploi convenable, même si sa lésion n'est pas consolidée, si le médecin qui a charge du travailleur croit que ce travail répond à trois critères définis dans la loi (art. 179, Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles).
Cotisation versée à la CSST (\$) :	Montant versé annuellement par l'établissement à la CSST.
Équivalents temps plein (ÉTP) :	L'équivalent d'un temps plein. À titre d'exemple, pour une semaine régulière de 35 heures, il faut 1 820 heures dans l'année pour compter un ÉTP. Selon le MSSS, le nombre total d'ÉTP dans un établissement provient d'abord du décompte du nombre d'heures effectuées ou payées dans l'établissement. Il est calculé par titre d'emploi et il est égal au quotient des heures effectuées ou payées par le nombre d'heures régulières de travail d'un employé à temps complet régulier dans ce titre d'emploi.
Événement accidentel :	Incident, accident du travail (blessure occupationnelle) ou maladie professionnelle avec ou sans perte de temps (indemnisable ou assignable).
Événement indemnisé :	Événement qui entraîne une absence du travail de plus d'une journée et qui est indemnisé par la CSST .
Événement sans absence :	Événement qui n'entraîne pas d'absence du travail ou dont l'absence est d'une journée ou moins.
Événement assigné seulement :	Événement qui entraîne une assignation temporaire sans indemnisation de la CSST.
Heures travaillées :	La somme des heures travaillées à l'exclusion des heures supplémentaires.
Indice de gravité des événements indemnisés (en heures ou en jours) :	Nombre moyen d'heures (ou de jours) d'absence pour les événements avec des heures indemnisées par la CSST. $\frac{\text{somme des heures (jours) indemnisées}}{\text{nombre d'événements indemnisés}}$
Indice de gravité des événements indemnisés ou assignés (en heures ou en jours) :	Nombre moyen d'heures (ou de jours) d'absence pour les événements avec des heures indemnisées par la CSST ou assignées par l'employeur. $\frac{\text{nombre des heures (jours) indemnisées et assignées}}{\text{somme des événements indemnisés et assignés}}$

Masse salariale assurable :	La somme des salaires retenus pour le calcul de la cotisation versée à la CSST. Elle tient compte d'un maximum de salaire assurable fixé annuellement par la CSST.
Masse salariale totale :	La somme des salaires versés.
Nombre d'énumérés :	Nombre de travailleurs à l'emploi de l'établissement au cours d'une période.
Nombre d'heures (jours) indemnisées :	Nombre total d'heures (ou de jours) indemnisées par la CSST.
Nombre d'heures (jours) assignées :	Nombre total d'heures (ou de jours) assignées par l'employeur.
Période de consolidation médicale :	Période en jours calendrier entre le moment de la blessure et le retour au travail normal. Elle tient compte du temps indemnisé et du temps assigné. Elle sert à évaluer la gravité globale d'une lésion professionnelle.
Pourcentage de personnalisation du taux de cotisation :	Valeur fournie par la CSST quant au degré de personnalisation du taux de cotisation d'un établissement.
Proportion de la cotisation par rapport à la masse salariale totale (%) :	<p>Quotient de la cotisation par la masse salariale versée. La proportion donne une indication quant à l'importance de la cotisation par rapport aux salaires versés.</p> $\frac{\text{cotisation versée à la CSST (\$)}}{\text{masse salariale totale (\$)}} \times 100$
Proportion de règlement (%) :	<p>Quotient du nombre de situations dangereuses déclarées par le nombre rapporté. La proportion donne une indication quant à la portion des situations qui ont été réglées.</p> $\frac{\text{nombre de situations réglées}}{\text{nombre de situations rapportées}} \times 100$
Proportion des coûts d'assignation temporaire par rapport à la masse salariale totale (%) :	<p>Quotient des salaires en assignation temporaire par la masse salariale versée. La proportion donne une indication quant à l'importance de l'assignation par rapport aux salaires versés.</p> $\frac{\text{Salaires en assignation temporaire (\$)}}{\text{masse salariale totale (\$)}} \times 100$

Proportion des coûts d'assurance-salaire par rapport à la masse salariale totale (%) :	<p>Quotient des coûts d'assurance-salaire par la masse salariale versée. La proportion donne une indication quant à l'importance de l'assurance-salaire par rapport aux salaires versés.</p> $\frac{\text{coûts d'assurance -salaire (\$)}}{\text{masse salariale totale (\$)}} \times 100$
Taux d'inactivité (pour 100 heures travaillées) :	<p>Nombre d'heures d'absence du travail pour 100 heures travaillées.</p> $\frac{\text{somme des heures d'absence}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 100$
Taux d'incidence (pour 100 énumérés) :	<p>Nombre d'événements pour 100 travailleurs (énumérés) en poste.</p> $\frac{\text{somme des événements}}{\text{nombre de travailleurs énumérés}} \times 100$
Taux d'incidence de tous les événements (pour 100 ÉTP) ou taux global :	<p>Nombre d'événements indemnisés par la CSST, assignés ou sans absence pour 100 travailleurs équivalents temps plein.</p> $\frac{\text{somme de tous les événements}}{\text{nombre d'équivalents temps plein}} \times 100$
Taux d'incidence des événements indemnisés (pour 100 ÉTP) :	<p>Nombre d'événements indemnisés par la CSST pour 100 travailleurs équivalents temps plein.</p> $\frac{\text{somme des événements indemnisés}}{\text{nombre d'équivalent temps plein}} \times 100$
Taux de cotisation de l'établissement (\$/100 \$) :	<p>Montant cotisé par l'établissement à la CSST (\$) par 100 \$ de masse salariale assurable.</p>
Taux de cotisation de l'unité (\$/100 \$) :	<p>Montant cotisé à la CSST (\$) en moyenne par les établissements d'une même unité de cotisation par 100 \$ de masse salariale assurable.</p>
Taux de fréquence (pour 200 000 heures) :	<p>Nombre d'événements pour 200 000 heures travaillées. L'<i>American National Standards Institute</i> (ANSI) préconise la constante de 200 000 heures pour calculer la fréquence relative. Cette constante est une approximation du nombre d'heures travaillées pour un établissement qui emploie 100 personnes travaillant en moyenne 40 heures par semaine pendant 50 semaines.</p> $\frac{\text{somme des événements}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\,000$

Taux de gravité des événements indemnisés (pour 200 000 heures) :

Nombre de jours indemnisés pour 200 000 heures travaillées.

$$\frac{\text{somme des jours indemnisés}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\,000$$

Note : on peut également utiliser des heures d'absence au numérateur.

Taux de gravité des événements indemnisés ou assignés (pour 200 000 heures) ou taux global :

Nombre de jours indemnisés ou assignés pour 200 000 heures travaillées.

$$\frac{\text{somme des jours indemnisés ou assignés}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 200\,000$$

Note : on peut également utiliser des heures d'absence au numérateur.

**ANNEXE 3 : EXEMPLE DE
TABLEAU DE BORD AVEC
TABLEAUX ET FIGURES**

TABLEAU DE BORD

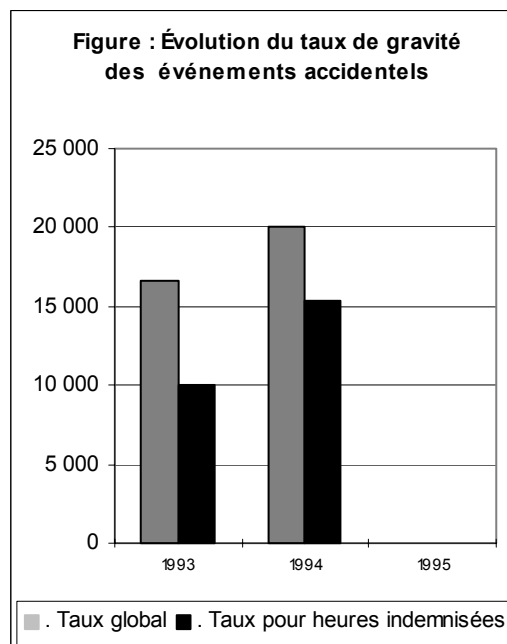
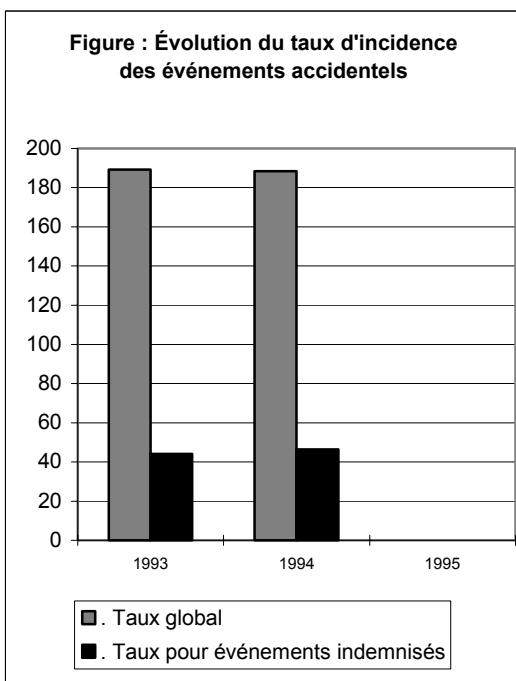
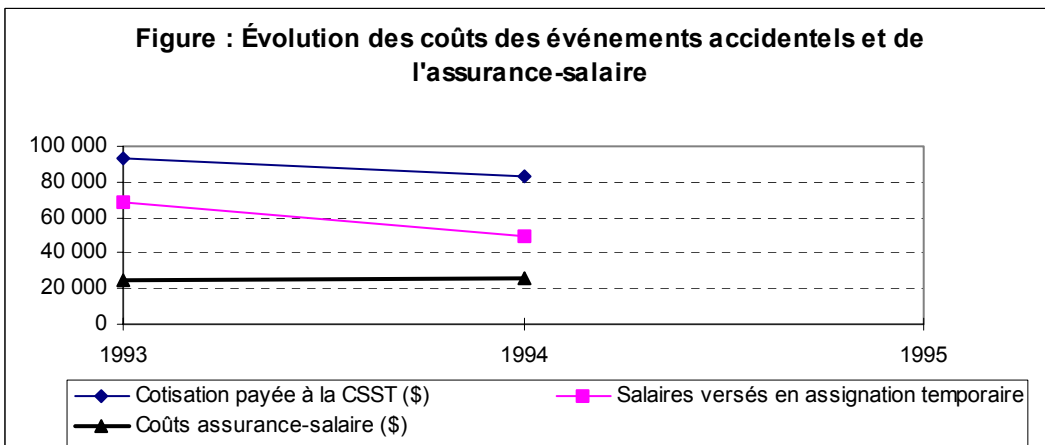
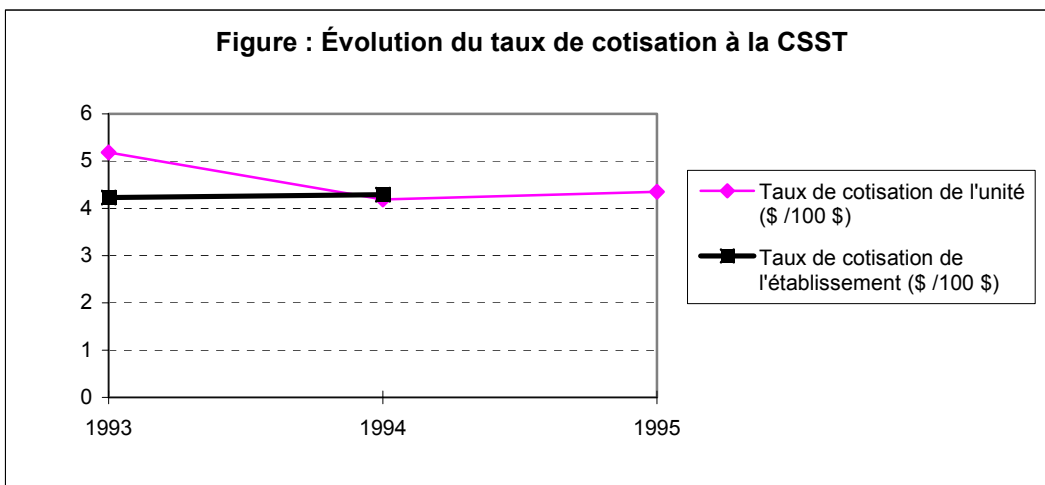
ÉTABLISSEMENT : _____

SOMMAIRE

	Année		
	1993	1994	1995
POPULATION			
Nombre total de travailleurs	109	119	
. Travailleurs à temps complet régulier	37	40	
. Travailleurs à temps partiel régulier	38	42	
. Travailleurs à temps partiel occasionnel	34	37	
Nombre d'équivalents temps plein pour la période	63,4	69	
Nombre d'heures travaillées	120 000	130 000	
Masse salariale totale (\$)	2 400 000	2 700 000	
ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS			
Nombre d'événements accidentels			
. nombre total	120	130	
. indemnisés	28	32	
Nombre d'heures indemnisées ou assignées			
. Nombre d'heures indemnisées ou assignées	10 000	13 000	
. Nombre d'heures indemnisées	6 000	10 000	
Taux d'incidence (pour 100 ÉTP)			
. Taux global	189	188	
. Taux pour événements avec indemnisation	44	46	
Taux de gravité (pour 200 000 heures)			
. Taux global	16 667	20 000	
. Taux pour heures indemnisées	10 000	15 385	
COTISATIONS CSST			
Taux de cotisation de l'unité (\$/100 \$)	5,18	4,19	4,35
Taux de cotisation de l'établissement (\$/100 \$)	4,23	4,29	
Pourcentage de personnalisation du taux de l'établissement	8,52	8,56	
Masse salariale assurable (\$)	1 950 000	2 200 000	
Cotisation totale payée à la CSST (\$)	82 485	94 380	
Montant versé par le MSSS (\$)	101 010	92 180	
Différence entre montant à la CSST et celui du MSSS	18 525	-2 200	
Proportion cotisation totale / masse salariale totale (%)	3,44	3,50	
ASSIGNATION TEMPORAIRE			
Nombre d'assignations temporaires	14	15	
Salaires versés en assignation temporaire	68 000	49 500	
Proportion coûts assign. temp. / masse salariale totale (%)	2,83	1,83	
ASSURANCE-SALAIRE (INVALIDITÉ)			
Nombre de dossiers	12	10	
Nombre de jours	216	250	
Coûts (\$)	24 192	26 250	
Proportion coûts/ masse salariale totale (%)	1,01	0,97	
AUTRES INFORMATIONS			
Incidents et situations dangereuses déclarés			
. Nombre déclarés	65	72	
. Nombre réglés	48	69	
. Proportion de règlement (%)	73,8	95,8	

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT :

SOMMAIRE



ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
Soins							
unité : 1	10	4	34	48	3 200	1 400	4 600
unité : 2	4	4	10	18	2 200	700	2 900
unité : 3	3	2	7	12	600	22	622
unité : 4	4	2	6	12	800	25	825
unité : 5	2	2	3	7	400	73	473
Serv. aliment.	5	0	11	16	1 960	628	2 588
Entr. ménager	2	0	8	10	536	29	565
Inst. mat.	1	1	3	5	260	73	333
Autres	1	0	1	2	44	50	94
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR SERVICE								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Soins								
unité : 1	20 000	10,0	100	480	32 000	46 000	320	328
unité : 2	22 000	11,7	34	154	20 000	26 364	550	362
unité : 3	17 000	9,5	32	126	6 667	6 911	200	124
unité : 4	12 000	6,4	63	188	13 333	13 750	200	138
unité : 5	10 000	5,3	38	132	8 000	9 460	200	118
Serv. aliment.	26 000	14,0	36	114	15 077	19 908	392	518
Entr. ménager	13 000	6,9	29	145	8 246	8 692	268	283
Inst. mat.	6 500	3,2	31	156	8 000	10 246	260	166
Autres	2 500	2,0	50	100	3 520	7 520	44	94
TOTAL	130 000	69	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

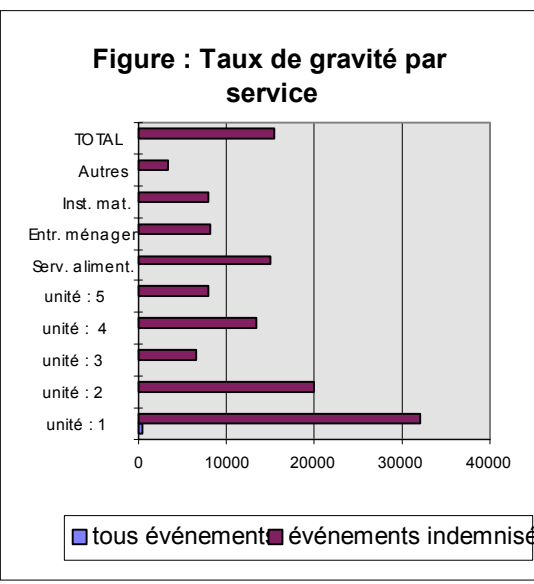
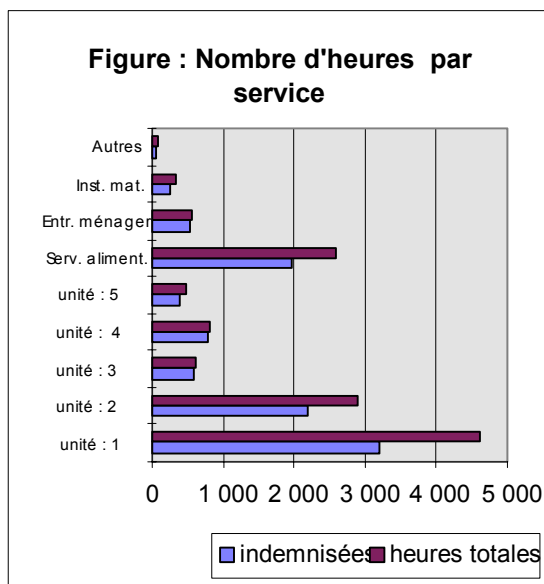
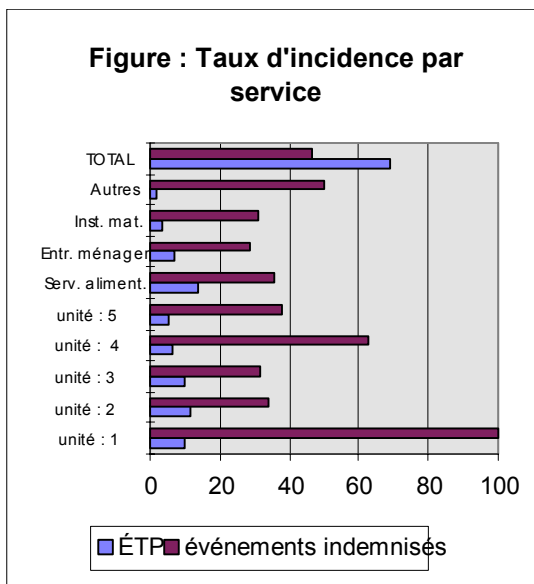
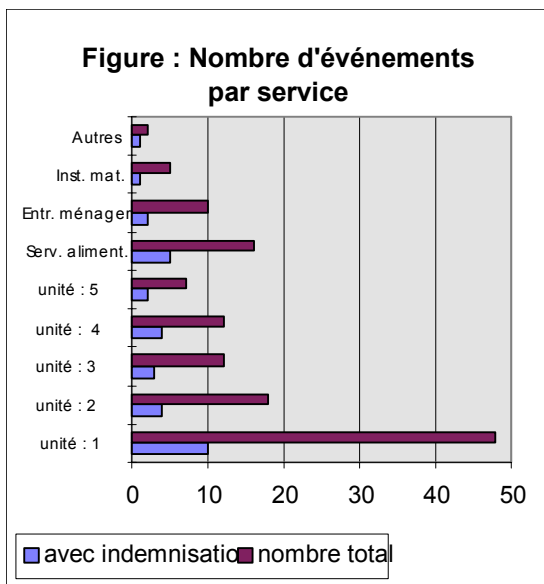
** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT :

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

Période du 94/01/01 au 94/12/31



ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
PAB	20	7	27	54	6 000	1 500	7 500
Inf. auxiliaires	3	5	28	36	1 165	721	1886
Infirmières	1	1	2	4	200	100	300
Aide aliment.	4	2	13	19	1 800	500	2 300
P. entr. mén.	2	0	9	11	400	29	429
Autres	2	0	4	6	435	150	585
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

TAUX ET INDICES PAR TITRE D'EMPLOI								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
PAB	60 000	31,8	63	170	20 000	25 000	300	278
Inf. auxiliaires	25 000	13,3	23	271	9 320	15 088	388	236
Infirmières	5 000	2,6	38	154	8 000	12 000	200	150
Aide aliment.	20 000	11,0	36	173	18 000	23 000	450	383
P. entr. mén.	10 000	5,0	40	220	8 000	8 580	200	215
Autres	10 000	5,3	38	113	8 700	11 700	218	293
TOTAL	130 000	69,0	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

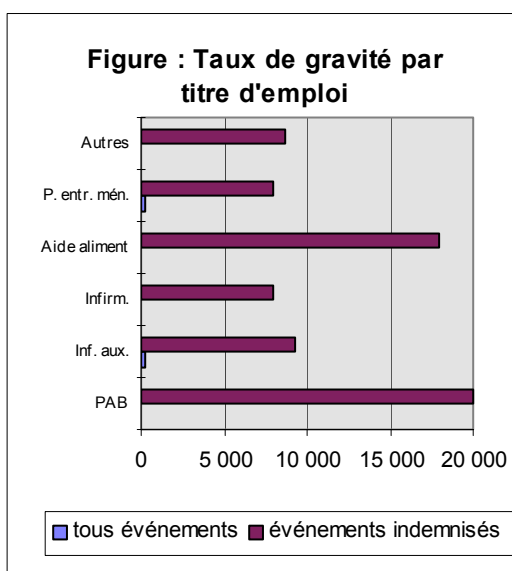
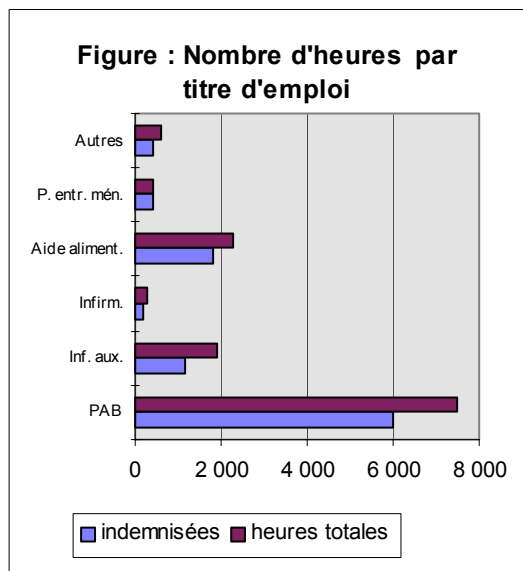
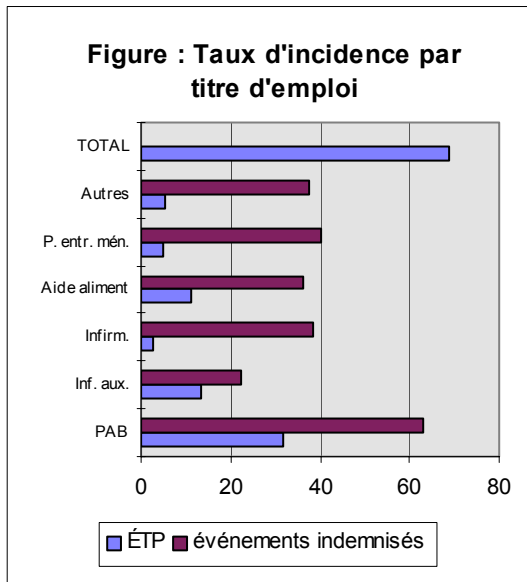
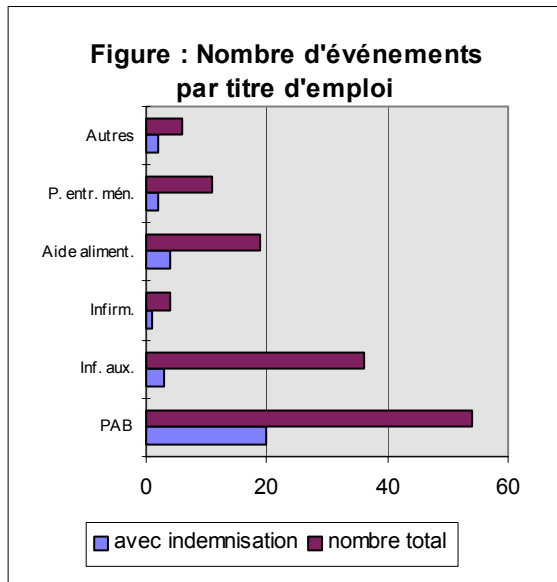
** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT :

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

Période du 94/01/01 au 94/12/31



ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemn.	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événem. indemnisés	événem. Indemnisés ou assignés
Dos	16	8	2	26	6 400	1 600	8 000	400	333
Bras, poignets	3	3	10	16	900	600	1 500	300	250
Mains, doigts	3	2	43	48	280	140	420	93	84
Jambes, pieds	6	1	25	32	1 500	420	1 920	250	274
Multiples	1	0	0	1	300	205	505	300	505
Autres	3	1	3	7	620	35	655	207	164
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

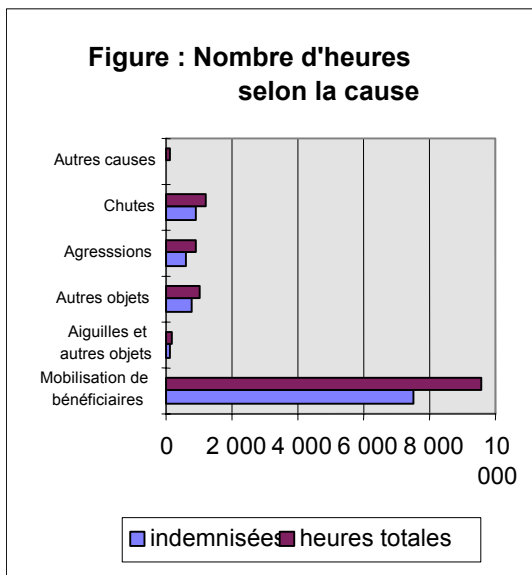
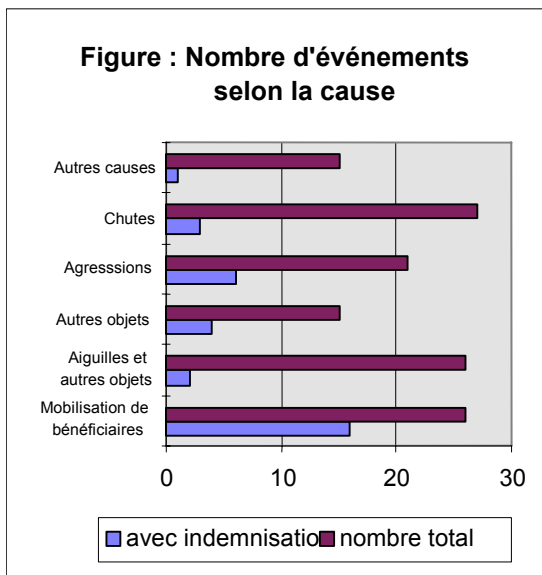
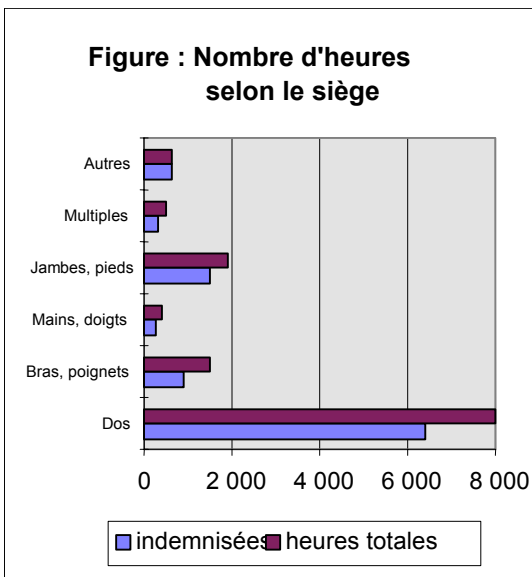
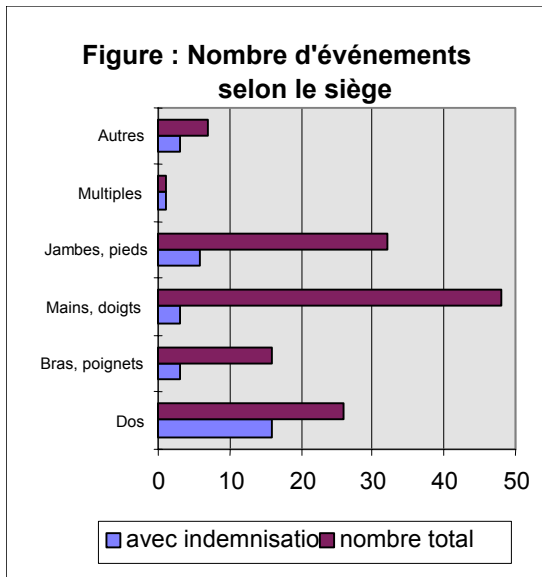
ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LA CAUSE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Mobilisation de bénéficiaires	16	8	2	26	7 520	2 080	9 600	470	400
Aiguilles et autres objets contondants	2	5	19	26	100	100	200	50	28
Autres objets	4	1	10	15	800	200	1 000	200	200
Agressions	6	1	14	21	600	300	900	100	128
Chutes	3	0	24	27	900	300	1 200	300	400
Autres causes	1	0	14	15	80	20	100	80	100
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

* nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

**ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS
SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE**

Période du 94/01/01 au 94/12/31



**DOSSIERS EN ASSURANCE-SALAIRE SELON
LE GROUPE DE DIAGNOSTICS**TABLEAU DE BORD
ÉTABLISSEMENT : _____

Période du _____ au _____

DOSSIERS EN ASSURANCE-SALAIRE SELON LE GROUPE DE DIAGNOSTICS			
diagnostic	nombre de dossiers	nombre d'heures	indice de gravité*
Musculo-squelettique	8	842	105
Psychique	2	425	213
Viral	0	0	Nil
Cutané	3	155	52
Autres	3	200	67
TOTAL	16	1 622	101

* nombre heures/nombre dossiers

**ANNEXE 4 : AUTRES
DOCUMENTS**

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR SERVICE							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
Soins							
unité : 1	10	4	34	48	3 200	1 400	4 600
unité : 2	4	4	10	18	2 200	700	2 900
unité : 3	3	2	7	12	600	22	622
unité : 4	4	2	6	12	800	25	825
unité : 5	2	2	3	7	400	73	473
Serv. aliment.	5	0	11	16	1 960	628	2 588
Entr. ménager	2	0	8	10	536	29	565
Inst. mat.	1	1	3	5	260	73	333
Autres	1	0	1	2	44	50	94
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

En 1994, 130 événements accidentels ont été rapportés dont 32 avec absence indemnisée. Au total, 13 000 heures ont été indemnisées ou assignées soit l'équivalent de 7,6 temps complet.

Les événements surviennent principalement à l'unité de soins 1 (48), avec et sans absence, suivie de l'unité 2 (18) et du service alimentaire (16). Les heures sont également plus élevées dans ces trois services avec respectivement 4 600, 2 900 et 2 588 heures.

TAUX ET INDICES PAR SERVICE

	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Soins								
unité : 1	20 000	10,0	100	480	32 000	46 000	320	328
unité : 2	22 000	11,7	34	154	20 000	26 364	550	362
unité : 3	17 000	9,5	32	126	6 667	6 911	200	124
unité : 4	12 000	6,4	63	188	13 333	13 750	200	138
unité : 5	10 000	5,3	38	132	8 000	9 460	200	118
Serv. aliment.	26 000	14,0	36	114	15 077	19 908	392	518
Entr. ménager	13 000	6,9	29	145	8 246	8 692	268	283
Inst. mat.	6 500	3,2	31	156	8 000	10 246	260	166
Autres	2 500	2,0	50	100	3 520	7 520	44	94
TOTAL	130 000	69	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

L'établissement a enregistré un taux d'incidence de 188 événements accidentels pour 100 travailleurs équivalents temps plein. En termes de gravité, le taux est de 20 000 heures pour 200 000 heures travaillées, soit 10 % des heures travaillées et la durée moyenne est de 276 heures (35,6 jours).

Sur une base de 100 travailleurs équivalents temps plein, les unités de soins 1 et 4 sont les deux services où surviennent le plus d'événements avec respectivement 480 et 188. Les taux de gravité les plus importants sont dans l'ordre aux unités de soins 1 (46 000) et 2 (26 364) puis au service alimentaire (19 908). La durée moyenne d'absence est également plus grande dans ces trois services.

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS PAR TITRE D'EMPLOI							
	Nombre d'événements				Nombre d'heures		
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales
PAB	20	7	27	54	6 000	1 600	7 500
Inf. auxiliaires	3	5	28	36	1 165	721	1 886
Infirmières	1	1	2	4	200	100	300
Aide aliment.	4	2	13	19	1 800	500	2 300
P. entr. mén.	2	0	9	11	400	29	429
Autres	2	0	4	6	435	150	585
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000

En 1994, 130 lésions ont été rapportées dont 32 avec absence indemnisée. Au total, 13 000 heures ont été perdues, soit l'équivalent de 7,6 temps complet.

Les préposés aux bénéficiaires, les infirmières auxiliaires et les aides en alimentation sont les trois groupes les plus affectés avec 54, 36 et 19 événements respectivement qui totalisent 11 686 heures.

TAUX ET INDICES PAR TITRE D'EMPLOI								
	Population		Taux d'incidence*		Taux de gravité**		Indice de gravité***	
	heures travaillées	ÉTP	événements indemnisés	tous événements	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
PAB	60 000	31,8	63	170	20 000	25 000	300	278
Inf. auxiliaires	25 000	13,3	23	271	9 320	15 088	388	236
Infirmières	5 000	2,6	38	154	8 000	12 000	200	150
Aide aliment.	20 000	11,0	36	173	18 000	23 000	450	383
P. entr. mén.	10 000	5,0	40	220	8 000	8 580	200	215
Autres	10 000	5,3	38	113	8 700	11 700	218	293
TOTAL	130 000	69,0	46	188	15 385	20 000	313	276

* (nombre événements/nombre ÉTP) x 100

** (nombre heures/heures travaillées) x 200 000

*** nombre heures/nombre événements (indemnisés ou assignés)

L'établissement a enregistré un taux d'incidence de 188 événements accidentels pour 100 travailleurs équivalents temps plein. En terme de gravité, le taux est de 20 000 soit 10 % des heures travaillées et la durée moyenne est de 276 heures (35,6 jours).

La répartition des lésions, selon les titres d'emploi met en évidence le groupe des infirmières auxiliaires qui a le plus d'événements pour 100 ÉTP (271) alors que ce sont les aides alimentaires qui ont les absences les plus longues (383 heures). Par ailleurs, les PAB et les aides en alimentation sont les deux groupes pour lesquels les taux de gravité sont les plus élevés : 25 000 heures et 23 000 heures respectivement.

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE ET LA CAUSE

TABLEAU DE BORD

ÉTABLISSEMENT : _____

Période du 94-01-01 au 94-12-31

ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LE SIÈGE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemn.	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événem. indemnisés	événem. indemnisés ou assignés
Dos	16	8	2	26	6 400	1 600	8 000	400	333
Bras, poignets	3	3	10	16	900	600	1 500	300	250
Mains, doigts	3	2	43	48	280	140	420	93	84
Jambes, pieds	6	1	25	32	1 500	420	1 920	250	274
Multiples	1	0	0	1	300	205	505	300	505
Autres	3	1	3	7	620	35	655	207	164
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

En 1994, 130 événements ont été rapportés dont 32 avec absence indemnisée. Au total, 13 000 heures, soit l'équivalent de 7,6 temps complet.

Sur l'ensemble des événements, les mains/doigts et les jambes/pieds représentent les deux sièges les plus souvent affectés avec respectivement 48 et 32 lésions. Par contre, la moitié des événements avec absence indemnisée surviennent au dos. La majorité des heures sont attribuables à des lésions au dos (8 000) suivies par celles aux membres inférieurs (1 920). Deux sièges de lésions entraînent des durées d'absence supérieures à la moyenne : le dos et les sièges multiples. Notons toutefois qu'une seule lésion multiple a été rapportée.

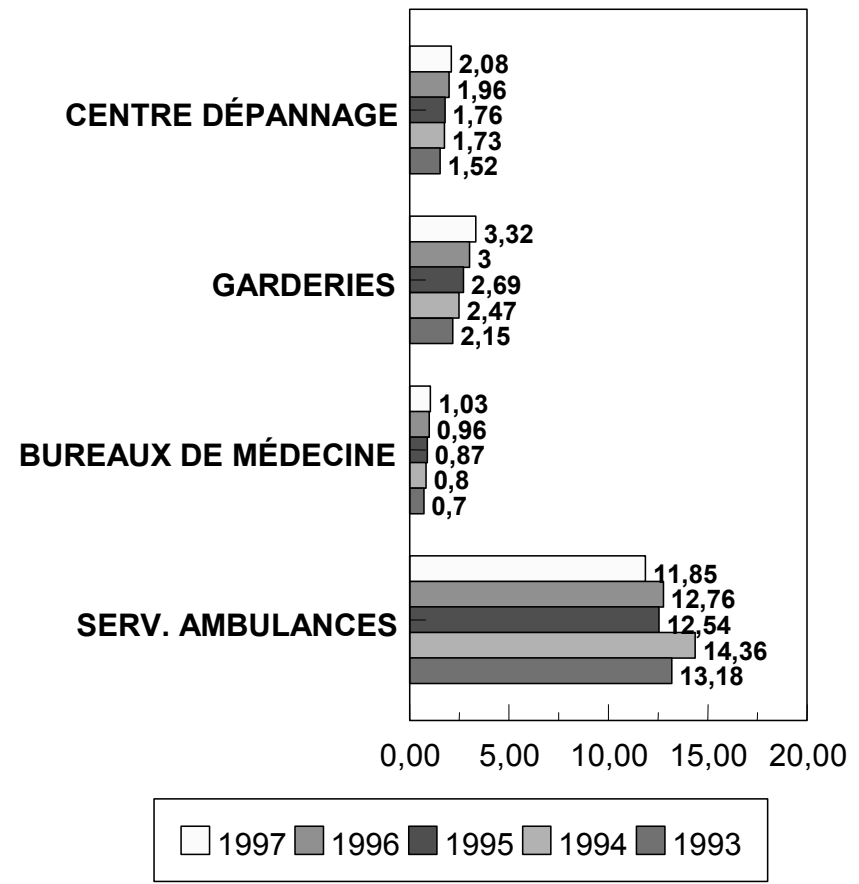
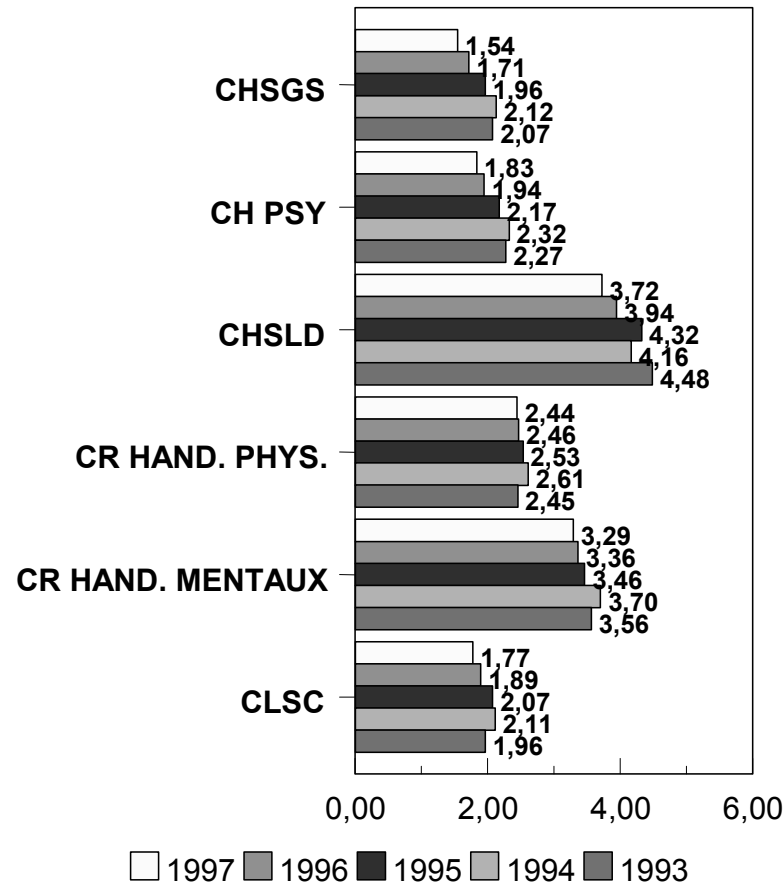
ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS SELON LA CAUSE									
	Nombre d'événements				Nombre d'heures			Indice de gravité*	
	avec indemnisation	assignés seulement	sans absence	nombre total	indemnisées	assignées	heures totales	événements indemnisés	événements indemnisés ou assignés
Mobilisation de bénéficiaires	16	8	2	26	7 520	2 080	9 600	470	400
Aiguilles et autres objets contondants	2	5	19	26	100	100	200	50	28
Autres objets	4	1	10	15	800	200	1 000	200	200
Agressions	6	1	14	21	600	300	900	100	128
Chutes	3	0	24	27	900	300	1 200	300	400
Autres causes	1	0	14	15	80	20	100	80	100
TOTAL	32	15	83	130	10 000	3 000	13 000	313	276

* nombre heures/nombre événements indemnisés ou assignés

En 1994, 130 événements ont été rapportés dont 32 avec absence indemnisée. Au total, 13 000 heures, soit l'équivalent de 7,6 temps complet.

Les chutes représentent la cause la plus fréquente des événements (27), suivies par la mobilisation des bénéficiaires (26) et les aiguilles et autres objets contondants (26). La mobilisation des bénéficiaires est la cause majeure des heures perdues, avec 9 600 heures. En moyenne, 400 heures pour une lésion reliées à cette cause.

Évolution des taux moyen de cotisation (\$ /100 \$) selon les catégories d'établissements entre 1993 et 1997



Les taux n'incluent pas le montant l'ASSTSAS (0,03 \$)

